



Les démarches pour être tuteur de mon père

Par **REICHMANN**, le **15/07/2009** à **16:30**

Bonjour,
mon père étant dans le coma mon frère cadet s'est porté tuteur légal mais sans l'autorisation des 7 frères et sœurs en a-t-il le droit ou que pouvons-nous faire pour qu'il soit une autre personne le tuteur car il a les clés de la maison familiale et il commence à vider les lieux alors que notre père n'est pas décédé. Il n'y a aucune entente entre nous sauf 4 que pouvons-nous faire pour préserver les biens?